Commune de Fleury-la-Vallée

Procès-verbal du 07 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à 18 h 45, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. Xavier Morissot, Maire de la commune.

Présents (15) : Mmes et Mrs, BASTOLET Florent, BERTHIER-BOYER Claudine, Mme BREJEAN Réjane, COGNIAUX Laura, COLLE Benoit, COSTEL Amandine, DELAIRE Danielle, FILIPI Vincent, LEURET Moris, MOREAU Camille, MORISSOT Xavier, PAUTRAT Elodie, PETITJEAN Isabelle, PREVOST Emmanuelle, RAGON Didier, conseillers municipaux

Absents (0) :

Pouvoir (0) :

Ayant délibéré : 15

Le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme COGNIAUX Laura

Décisions du maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

Fongibilité de crédits du chapitre 21, article 21534 vers le chapitre 20, article 2041582	20.000, 00€
Achat pour l'école d'un lecteur DVD, 2 ordinateurs portables et 2 vidéoprojecteurs	2.638 ,00 €
Achat de ventilateurs rentrant dans le dispositif de remboursement d'EDF	2.006,93 €
Signature du devis pour remise en état d'un défibrillateur	465,60 €
Signature du devis pour la remise en état des éclairages de sécurité de l'école	1.182,00 €

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la fongibilité de crédit n'est qu'une écriture comptable. Lors de la création du budget 2026, nous avions inscrit les fonds nécessaires pour payer les acomptes des travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom. Cependant, nous les avions inscrits sous l'article 21534 (réseaux d'électrification) alors que la direction générale des finances publiques demande qu'ils soient à l'article 2041582 (Bâtiments et installations).

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
  - **Délibération adhésion du Châtel-Censoir à la fédération des eaux Puisaye Forterre**
  - **Délibération portant sur le service civique**
- **TRAVAUX**
  - **Signalisation rue du Césoy, route de Charbuy et rue aux Prêtres**
- **COMPTABILITE**
  - **Tarifs salle polyvalente 2027**
  - **Tarifs du repas des ainés 2026**
- **Infos diverses**

ADMINISTRATIF

Adhésion Châtel-Censoir à la fédération des Eaux Puisaye Forterre :

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau potable de la commune de CHÂTEL-CENSOIR, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027, les deux collectivités ont délibéré favorablement pour le transfert ;

La fédération invite le conseil municipal à délibérer pour l'acceptation ou le refus de l'adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le transfert de la compétence Eau potable de la commune de CHÂTEL-CENSOIR au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027.
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y référant.

Accueil d'un service civique :

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le Code du Service National.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, citoyenneté européenne, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif *(association)* ou une personne morale de droit public *(collectivités locales, établissement public ou services de l'état)* pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Afin de s'offrir la possibilité d'avoir recours au service civique pour l'année 2027,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'accueil d'un service civique, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y référant et d'inscrire les crédits au budget prévisionnel de 2027.

Après avoir débattu, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 2 contre, 3 abstentions :

- Accepte l'accueil éventuel d'un service civique à partir du 1er janvier 2027
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y référant

TRAVAUX

Signalisation rue du Césoy, route de Charbuy et rue aux Prêtres :

Lors du conseil municipal précédent, nous avions évoqué la sécurisation de certains carrefours du village et avons confié à la commission travaux le soin d'étudier les modifications nécessaires.

Afin de sécuriser certaines intersections du village, il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

- Intersection rue du Césoy / route d'Appoigny : rajout d'un Stop rue du Césoy et d'un miroir
- Intersection rue aux prêtres / grande rue : rajout d'un stop rue aux prêtres
- Intersection chemin de Charbuy / route d'Orléans : rajout d'un cédez le passage

Il est précisé que concernant le chemin de Charbuy, ce n'est qu'une mesure provisoire en attendant que la commission travaux se penche sur l'aménagement du carrefour de la mare dans son ensemble.

Monsieur le maire précisant à l'assemblée qu'il a demandé au département un comptage du trafic routier dans le village afin de déterminer précisément les axes de travail prioritaires.

Après avoir débattu, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention :

- Accepte les modifications proposées
- Précise que ces modifications nécessitent l'achat de panneaux de signalisations et ne seront effectives qu'une fois que tout le matériel nécessaire sera disponible.

COMPTABILITE

Tarifs salle polyvalente

À la suite du travail de la commission association, M. Bastolet souhaite proposer des modifications sur les tarifs de location de la salle polyvalente.

Pour rappel les tarifs actuels sont les suivants :

TARIFS ACTUELS			
	FLEURYVALLIENS	**EXTERIEURES**	**ASSOCIATIONS EXTERIEURES**
WEEK END	350€	800€	350€
Pour un contrat de location week-end, Supplément à compter du vendredi après-midi	**50€**	**50€**	
JOURNÉE EN SEMAINE	175€	350€	200€
CAUTION	1 000€	1 000€	1 000€
SONO	200€	200€	200€
CAUTION	3 000€	3 000€	3 000€
MÉNAGE	120€	120€	120€

M. Bastolet expose à l'assemblée les conclusions de la commission vie associative qui a travaillée sur le sujet.

Afin de la rendre plus attractive vis-à-vis des salles proposées autours de Fleury la Vallée ;

Dans l'objectif de favoriser sa location par des particuliers, ce qui nous aiderait à en payer les charges ;

La commission propose les tarifs suivants :

TARIFS ACTUELS			
	FLEURYVALLIENS	**EXTERIEURES**	**ASSOCIATIONS EXTERIEURES**
WEEK END	300€	600€	300€
SUPPLEMENT VAISSELLE	50€	50€	50€
JOURNÉE EN SEMAINE	150€	300€	200€
CAUTION	1 000€	1 000€	1 000€
SONO	200€	200€	200€
CAUTION	3 000€	3 000€	3 000€
MÉNAGE	120€	120€	120€

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les nouveaux tarifs proposés
- Précise qu'ils seront appliqués à partir du 1er janvier 2027

Tarifs repas des ainés 2026

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la date retenue pour organiser le repas des ainés est le 22 novembre 2026.

Pour les personnes ne bénéficiant pas de la gratuité du repas (les personnes ayant moins de 70 ans ou les invités n'habitant pas le village), le tarif pour l'année 2025 était de 40€.

Il y a lieu de délibérer sur le tarif qui sera appliqué pour les accompagnants n'ayant pas l'âge requis, et les personnes souhaitant y participer.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas modifier le tarif et de le maintenir à 40€

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux route d'Auxerre

Monsieur le maire profite du conseil municipal pour informer l'assemblée et les habitants que les travaux de renforcement électriques du poste des Mirâtes ont commencés ce matin même et se dérouleront sur 4 semaines.

La route restera ouverte durant toute la durée des travaux.

Demande de l'ASEF

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'ASEF (association pour la sauvegarde de l'environnement de Fleury la Vallée).

Cette demande consiste à créer une commission au sein du conseil municipal dont l'objectif serait de combattre les plantes invasives que sont la renouée du Japon et le raisin d'Amérique.

De la même manière, il est demandé au conseil municipal de délivrer une autorisation à l'ASEF de procéder à l'arrachage de ces plantes dans les bois communaux.

Après avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas créer de commission mais accepte de délivrer l'autorisation d'arrachage dans les bois municipaux.

Association MCVS Bien-être

L'association MCVS Bien-être demande au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente et du dojo.

Après débat,

Considérant que cette association est une association extérieure au village ;

Considérant que son encrage est tout à fait récent dans le village ;

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler la convention avec l'association.

20h00 : Monsieur Camille Moreau quitte la séance

Vide Grenier de l'amicale des pompiers

Monsieur le maire souhaite exprimer son profond regret au sujet de l'annulation, à si peu de temps de l'échéance, de ce vide-grenier auquel nos habitants sont très attachés et qui constitue depuis de nombreuses années un rendez-vous apprécié de notre commune.

Il souhaite néanmoins saluer l'engagement de l'Amicale des sapeurs-pompiers et l'inviter, pour les prochaines éditions, à échanger avec la mairie le plus en amont possible afin que nous puissions, ensemble, anticiper au mieux les éventuelles difficultés et informer les habitants dans les meilleures conditions.

Fin de la séance : 20h10

Le secrétaire
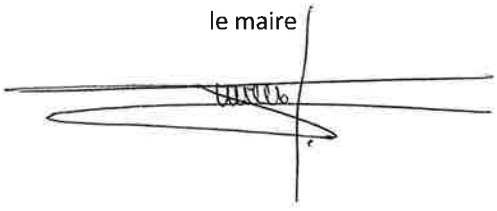
le maire